

PROJET DE FORMATION, DANS LE DÉPARTEMENT DU RHONE,  
D'UNE COMMISSION GÉNÉRALE CONSULTATIVE DES MONUMENTS  
ET DOCUMENTS HISTORIQUES, SOUMIS A MONSIEUR LE PRÉFET.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Le département à la tête duquel vous êtes placé, l'un des plus beaux de la France, au point de vue de l'agriculture, de l'industrie, de la navigation et des paysages, est aussi l'un des plus riches en souvenirs, en monuments ou débris précieux de toutes les périodes historiques.

Il y a, dans la grande métropole lyonnaise, qui forme son immense diadème et l'absorbe de son éclat, l'histoire la plus noblement figurée de toutes les civilisations et de toutes les architectures classiques ou du moyen-âge.

Un vaste mouvement d'émulation et de goût s'y est manifesté, depuis quelques années, et les crises révolutionnaires que nous venons de traverser, loin de le ralentir, semblent avoir augmenté son énergie. L'amour, l'intelligence des édifices de l'ère antique ou des deux grandes phases du moyen-âge catholique et français se sont répandus, se sont popularisés, sur toute la surface de ce magnifique département, et un véritable culte héréditaire, traditionnel chez les lyonnais, mais plus fervent encore, y environne aujourd'hui les œuvres de l'art.

Ces heureuses conditions des esprits sérieux ont été développées surtout par les études isolées d'hommes instruits, enfants réels ou adoptifs du département, et par les travaux collectifs de savants réunis en pacifiques et pieuses associations.

Une commission municipale d'archéologie avait été formée sous l'administration de M. Terme. Ses attributions n'étaient pas clairement définies, son horizon était restreint, placé en dehors de l'action préfectorale, le principe de vie lui manquait; elle n'a pu fonctionner.

Au moment où vous êtes appelé, monsieur le Préfet, à constituer la commission d'agriculture départementale dans le Rhône,